



Décision CODEP-USN-2026-009484 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 11 février 2026 relative à la désignation d'une inspectrice de la radioprotection

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1333-29, L. 1333-30, L. 1421-1 et L. 1421-3, L. 1337-1-1, R. 1333-168, R. 1333-170 et R. 1337-11 à R. 1337-14-5 ;

Vu la décision n° 2018-DC-0644 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 9 octobre 2018 portant adoption du règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire (rectificatif) ;

Décide :

Article 1^{er}

L'agent de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection dont le nom figure en annexe de la présente décision est désignée en qualité d'inspectrice de la radioprotection pour procéder au contrôle du respect des dispositions du chapitre III du titre III du livre III de la première partie du code de la santé publique, des articles L. 5212-1 et L. 5212-2 du même code relatives à l'utilisation des dispositifs médicaux dans les applications médicales des rayonnements ionisants, et des mesures de radioprotection prévues par le chapitre Ier du titre V du livre IV de la quatrième partie du code du travail, ainsi que des règlements et prescriptions pris pour leur application dans les conditions fixées par l'article L. 1333- 29 du code de la santé publique.

Sa compétence s'étend à l'ensemble du territoire national pour le domaine spécifié dans cette annexe.

Article 2

L'inspectrice de la radioprotection mentionnée à l'article 1^{er} est habilitée à exercer les missions de police judiciaire prévues à l'article L. 1337-1-1 du code de la santé publique dans les conditions prévues par cet article.

Article 3

Le directeur général de l'ASNR est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'intéressée et publiée au Bulletin Officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection.

Fait à Montrouge, le 11 février 2026

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection

Pierre-Marie ABADIE

ANNEXE

Décision CODEP-USN-2026-009484 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 11 février 2026 relative à la désignation d'une inspectrice de la radioprotection

| Nom | Prénom | Qualification | |
|------|--------|----------------|--------------------------------------|
| | | Milieu médical | Milieu industriel et autres domaines |
| NONN | Chloé | X | X |